
Conférence du désarmement

10 août 2010

Français

Compte rendu définitif de la mille cent quatre-vingt-douzième séance plénière

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mardi 10 août 2010, à 10 h 15

Président: M. Gancho Ganev (Bulgarie)

Le Président (*parle en anglais*): Je déclare ouverte la 1192^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai le vif plaisir de vous accueillir en ce début de troisième et dernière partie de la session annuelle de la Conférence du désarmement. D'emblée, je veux renseigner brièvement les délégations sur quelques points, à commencer par le programme de travail.

Entre les deuxième et troisième parties de la session, j'ai procédé à des consultations bilatérales avec un grand nombre de délégations, consultations qui portaient sur des questions liées aux travaux de la Conférence. J'ai cherché ainsi à comprendre où en était la Conférence et à étudier les moyens de faire intervenir un compromis sur le programme de travail, qui reste pour moi une tâche prioritaire.

Je me suis donné pour principal objectif, en accédant à la présidence de la Conférence, de prendre pour point de départ les résultats enregistrés par mon prédécesseur à la présente session et d'en élargir la portée, afin d'assurer la continuité et la prévisibilité de la direction de la Conférence. C'est pourquoi j'ai fondé mes consultations bilatérales sur le dernier projet de décision où était proposé un programme de travail, qu'avait soumis la présidence brésilienne. Je voulais, par des consultations franches et ouvertes, connaître l'avis des délégations sur le point de savoir si le document CD/1889 pouvait, à leurs yeux, jeter les bases d'un compromis. Je dois noter que, pour l'heure, il n'y a pas de consensus sur un programme de travail de la Conférence. Puisque cela reste la principale tâche du Président, je continuerai nonobstant à consulter les délégations à l'échelon bilatéral en vue de trouver un compromis acceptable.

Mes consultations bilatérales ont fait clairement apparaître un intérêt accru des délégations pour la réunion de haut niveau qui doit se tenir à New York le 24 septembre prochain. Les délégations ont légitimement reporté leur attention sur cette réunion importante, qui doit servir à revitaliser les travaux de la Conférence du désarmement et à faire intervenir un consensus sur les plus grands défis qui se poseront à l'ensemble des organes s'occupant du désarmement.

Lors des réunions d'information que le Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Sergei Ordzhonikidze, a tenues la semaine dernière avec les groupes régionaux, les délégations ont avancé un certain nombre de suggestions et d'idées concernant l'organisation de la réunion de haut niveau et les questions de fond qui devraient y être abordées.

Afin de répondre au vœu des délégations d'étudier plus avant les questions liées à la réunion de haut niveau, j'ai prévu d'organiser des débats informels ouverts à la participation des États membres de la Conférence et des États observateurs, pendant lesquels les délégations pourront s'exprimer et échanger des vues sur la réunion prévue. J'ai l'espoir que ces échanges seront utiles tant aux délégations qu'au secrétariat, qui a été chargé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies de recueillir des idées et des suggestions quant à l'issue de cette réunion.

Je tiens à le dire très clairement: ces consultations informelles ne doivent pas servir de cadre à l'examen d'un document final, ni d'un projet de document. Il s'agit d'échanger des vues d'une façon très informelle sur la réunion de haut niveau et le produit éventuel de cette réunion. Ces vues et idées seront transmises au Secrétaire général de l'Organisation, auquel il appartiendra de les prendre en considération ou non lorsqu'il établira son résumé, qui constituera le document final de la réunion.

Je prendrai l'avis de délégations afin de trouver les dates et le cadre qui conviendront le mieux à la tenue de ces débats informels et en informerai dûment les coordonnateurs régionaux.

Je veux à présent aborder d'autres points, voire des questions de procédure. Quelques collègues qui avaient travaillé à nos côtés pendant plusieurs années nous ont quitté pendant la pause entre la deuxième et la troisième partie de la session. Nous avons ainsi à faire nos adieux à l'Ambassadeur du Nigéria, M. Martin Uhomoibhi, à l'Ambassadeur de Suède, M. Hans Dahlgren, et à l'Ambassadeur du Kenya, M. Philip Owade. Il est toujours regrettable de voir des collègues quitter Genève et cette instance éminente, même si leur départ est en règle générale lié à des perspectives d'avenir. Je leur souhaite donc, au nom de la Conférence et à titre personnel, un plein succès dans leurs fonctions et activités nouvelles.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui le représentant du Japon, suivi du représentant de Cuba.

Je donne à présent la parole au représentant du Japon, l'Ambassadeur Suda.

M. Suda (Japon) (*parle en anglais*): D'emblée, Monsieur le Président, je tiens à vous exprimer notre sincère gratitude pour tout le travail que vous avez accompli pendant la pause, en tenant des consultations bilatérales informelles avec toutes les délégations dans l'espoir de trouver une solution constructive qui nous permette d'engager des travaux de fond. Il me paraît utile d'organiser des débats informels sur la prochaine réunion de haut niveau.

Alors que débute la troisième partie de la présente session annuelle, je voudrais appeler l'attention de la Conférence du désarmement sur le fait que 2010 marque le soixante-cinquième anniversaire du bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki, à l'arme atomique, le 6 août et le 9 août 1945, respectivement. Ce sont là des jours où il convient de se souvenir des tragédies qui ont affligé ces deux villes et de renouveler notre volonté de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

Il vaut la peine de signaler que, cette année, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, a assisté à Hiroshima à la cérémonie de commémoration et de paix et s'est aussi rendu à Nagasaki, ce qui était une première pour un Secrétaire général de l'Organisation. Mon pays a été honoré de sa présence et encouragé par son attachement manifeste au désarmement nucléaire.

Nous ne devons pas oublier pour autant l'appui apporté par les communautés. Je vous rappelle qu'une centaine de rescapés du bombardement atomique – les *Hibakuisha* – se sont rendus à New York en mai pour assister à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ils étaient venus suivre de près les débats de cette Conférence d'examen et mesurer à l'aune de leurs aspirations au désarmement nucléaire les résultats enregistrés à cette occasion.

Toutefois, les 6 et 9 août ne doivent pas être uniquement des jours de commémoration, mais aussi l'occasion de faire le point du chemin parcouru dans la voie conduisant à l'élimination complète des armes nucléaires.

Des progrès significatifs ont été accomplis l'année dernière, à commencer par le discours prononcé à Prague en avril par le Président des États-Unis, M. Obama: en effet, le Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, ou Traité de Pelindaba, est entré en vigueur; le Conseil de sécurité de l'ONU a tenu une session extraordinaire consacrée au désarmement et à la non-prolifération nucléaires; l'ONU a accueilli le Sommet sur la sécurité nucléaire; enfin, les États-Unis et la Fédération de Russie ont signé un nouvel et important traité sur la réduction des armements stratégiques (START). Qui plus est, en mai 2010, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération a enregistré des résultats significatifs en adoptant un document final qui contient d'importants plans d'action couvrant les trois piliers du Traité. À cet égard, la Conférence du désarmement devrait prendre note avec soin des actions 6, 7 et 15 du document final.

Ce sont là autant d'évolutions constructives, mais en faisant le point du chemin parcouru, nous devons aussi nous pencher sur tout le travail qu'il reste à faire: il existerait encore environ 25 000 armes nucléaires; un certain nombre de pays n'ont toujours pas rallié le Traité sur la non-prolifération; les armes nucléaires continuent de jouer un rôle de premier plan dans les stratégies de sécurité des États qui les détiennent; un certain nombre d'États continuent d'être la source de graves risques de prolifération, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires n'est toujours pas entré en vigueur; enfin, les négociations tant attendues sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles n'ont pas encore commencées. Le chemin est encore long.

En ces moments d'importance critique pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires, il incombe tout particulièrement à la Conférence du désarmement d'entreprendre ses travaux de fond sur des questions déterminantes, notamment des négociations sur un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles, si elle entend rester l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement. À notre regret, toutefois, le marasme dans lequel se trouve la Conférence la laisse gravement inactive: elle trahit ainsi les très grandes attentes des populations du monde, y compris les personnes qui se sont rassemblées à Hiroshima et à Nagasaki vendredi dernier et hier.

La raison de l'impasse dans laquelle se trouvent les travaux de la Conférence paraît évidente. Il manque une réelle compréhension de la règle du consensus. Le consensus est, à mon sens, la sagesse qui fait concevoir des accords bien équilibrés et réalisables moyennant une coopération et un respect mutuels. En vertu de cette règle, nous nous efforçons de concevoir des accords que tous les membres puissent accepter ou qui, à tout le moins, ne soient pas explicitement rejetés par l'un quelconque des membres. Bref, le consensus est la sagesse qui permet à un organe international de s'acquitter des tâches qui lui ont été attribuées. La règle du consensus ne saurait être un mécanisme interne qui laisse un État membre paralyser le fonctionnement même d'un organe international. Bien qu'il comprenne et respecte l'intérêt important et constructif de la règle de consensus, le Japon se demande réellement si la Conférence du désarmement n'est pas victime des effets secondaires indésirables de cette règle. Celle-ci est censée promouvoir la coopération et non l'empêcher ou y faire obstacle.

Il conviendrait de redonner à la règle du consensus de la Conférence son véritable sens et de l'appliquer rationnellement. À cette fin, nous devons tous, premièrement, respecter les intérêts vitaux de chaque État membre et, deuxièmement, faire preuve de souplesse et d'un esprit de coopération, en particulier en ce qui concerne les questions de pure procédure, qui aideront la Conférence à entreprendre des travaux de fond. Il peut être aussi utile que nous étudions, avec l'aide du secrétariat, les moyens d'interpréter et d'appliquer le règlement intérieur de la Conférence du désarmement qui reflètent le mieux l'évolution de l'organe et sa situation actuelle.

Nous ne pouvons nous permettre de ne pas avancer. Nous devons répondre aux grandes attentes des populations et des dirigeants du monde. Il faut pour cela que nous redoublions d'efforts pour trouver un moyen raisonnable et constructif de commencer des travaux de fond dès que faire se pourra. La délégation japonaise est prête à collaborer avec vous, Monsieur le Président, et les autres délégations à la réalisation de cette entreprise exceptionnelle.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration et donne à présent la parole au représentant de Cuba.

M. Reyes Rodríguez (Cuba) (*parle en espagnol*): Avant d'en venir à mon propos, je voudrais, à la suite du représentant du Japon, rendre hommage aux victimes des attaques nucléaires qui ont été lancées contre les habitants d'Hiroshima et de Nagasaki, attaques qui auraient pu être évitées, à tout le moins. Je tiens aussi à rendre hommage à toutes les

victimes de guerres de conquête, en particulier les guerres menées à des fins colonialistes et impérialistes.

Monsieur le Président, permettez-moi d'emblée de vous féliciter de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement, fonctions ô combien ardues.

Je voudrais aussi féliciter et remercier l'Ambassadeur Luis Filipe de Macedo Soares ainsi que les membres de sa délégation pour les efforts qu'ils ont consentis dans l'espoir de faire adopter un programme de travail qui permettrait à la Conférence d'entreprendre des travaux de fond.

Maints orateurs nous assurent de leur attachement à la paix et au désarmement. Cependant, la réalité hors de ces murs est très différente.

Le monde et l'humanité tout entière ne trouvent face au danger très réel d'une guerre susceptible de déboucher sur le recours aux armes de destruction massive.

Il est possible de maintenir la paix et la sécurité internationales, mais cela suppose une réelle volonté politique et une conscience accrue du principe de la coexistence pacifique, de même qu'un attachement au respect du principe de l'autodétermination et du droit des peuples à cela.

Encore une fois, Cuba affirme que le seul moyen de préserver la paix et la sécurité internationales consiste à chercher des solutions négociées à l'échelon multilatéral et à conclure des accords collectifs.

Il faut aussi prendre des mesures pour sortir de l'impasse qui a paralysé la Conférence au cours des dernières années. La Conférence est l'instance multilatérale unique de négociation sur le désarmement: il est impératif de reconnaître l'importance qu'elle revêt de ce fait et d'en préserver la nature et les capacités en ces temps, tout particulièrement.

Cuba préférerait que la Conférence reprenne ses travaux de fond en adoptant et en mettant en œuvre un programme de travail comprenant toutes les questions inscrites à son ordre du jour.

La délégation cubaine lance un appel à tous ici présents afin qu'ils fassent preuve de la souplesse nécessaire, s'appuient sur le règlement intérieur et s'engagent dans un dialogue constructif, pour qu'il soit possible d'adopter un programme de travail complet et équilibré qui tienne compte de toutes les priorités réelles en matière de désarmement et de limitation des armements.

L'existence même d'armes nucléaires et de doctrines qui en envisagent la détention et l'emploi constitue une grave menace pour la paix et la sécurité internationales. La détention d'armes nucléaires est une incitation irresponsable à la prolifération de ces armes.

Cuba considère que l'emploi d'armes nucléaires constituerait un acte illicite et parfaitement immoral que rien ne saurait justifier, ni les circonstances, quelles qu'elles soient, ni de quelconques doctrines de sécurité. Leur emploi constituerait une violation flagrante des règles internationales relatives à la prévention du génocide.

Dans cet esprit, Cuba considère comme bien d'autres pays que le désarmement nucléaire doit figurer à la toute première place du programme de travail de la Conférence.

Nous sommes favorables à l'établissement d'un comité spécial sur la question et préconisons l'ouverture de négociations sur un instrument qui établirait un programme par étapes en vue de l'élimination complète des armes nucléaires suivant un calendrier défini et sous un contrôle international strict.

Cuba rejette les prétentions de ceux qui négligent ou minimisent l'importance du désarmement nucléaire dans le but d'imposer une conception entièrement sélective et discriminatoire de la non-prolifération.

Nous rejetons aussi bien une mise en œuvre sélective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous réaffirmons notre position selon laquelle il importe de respecter pleinement le droit inaliénable de tous les États à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Nous constatons avec la plus vive inquiétude que les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas tous disposés à renouveler, ainsi qu'il a été convenu par consensus à la Conférence d'examen du TNP de 2010, un engagement sans équivoque en faveur de l'élimination complète des arsenaux nucléaires afin de parvenir au désarmement nucléaire, comme le prévoit l'article VI du TNP.

S'il ne s'oppose nullement à l'examen de la question d'un traité qui mettrait fin à la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, le Gouvernement cubain est néanmoins préoccupé par l'analyse sélective et politisée de cette question, qui fait largement le jeu des pays occidentaux, lesquels représentent malheureusement la majorité en la matière.

L'établissement de zones exemptes d'armes nucléaires constitue un progrès majeur et un pas important dans la voie de la réalisation de l'objectif du désarmement et de la non-prolifération nucléaires dans le monde. Dans ce contexte, Cuba est d'avis qu'il est indispensable que les États dotés d'armes nucléaires offrent à tous les États qui font partie de telles zones des assurances inconditionnelles qu'ils n'emploieront pas de telles armes contre eux ni ne menaceront de le faire.

Cuba réitère aussi les préoccupations qu'elle avait exprimées au sujet des répercussions de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense contre les missiles balistiques et de la menace croissante d'un déploiement d'armes dans l'espace.

Depuis longtemps des appels sont lancés de toutes parts en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en raison des graves risques que cela présenterait pour la paix et la sécurité internationales. Les instruments juridiques adoptés par la communauté internationale sur la question doivent être respectés.

Ces instruments ont joué un rôle tangible dans la promotion des utilisations pacifiques de l'espace et dans la réglementation des activités menées dans ce milieu. Ils ont aussi joué un rôle important dans l'interdiction du déploiement d'armes de destruction massive et de certaines activités militaires dans l'espace.

Il faut aller de l'avant dans cette voie. Cuba est favorable à l'établissement immédiat d'un comité spécial de la Conférence du désarmement qui serait chargé de commencer à négocier un instrument sur la prévention du placement d'armes dans l'espace.

Ce sont là quelques-unes des vues et inquiétudes de Cuba au sujet des travaux de la Conférence du désarmement.

Je voudrais conclure en réaffirmant l'appui sans réserve apporté par la délégation cubaine au mandat et aux travaux de la Conférence du désarmement.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de Cuba pour sa déclaration. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je la donne au représentant du Nigéria.

M. Endoni (Nigéria) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que la délégation nigériane prend la parole, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence et, par votre intermédiaire, féliciter la délégation brésilienne des

efforts louables qu'elle a déployés avant vous dans l'espoir de faire avancer les travaux de la Conférence.

Je voudrais aussi vous remercier des paroles aimables que vous avez eues pour l'Ambassadeur du Nigéria, qui est parti prendre les fonctions de secrétaire permanent au Ministère des affaires étrangères. L'Ambassadeur adresse pour sa part ses meilleurs vœux à la Conférence et fait dire que, en sa qualité de secrétaire permanent au Ministère, il continuera de suivre les délibérations de la Conférence du désarmement et travaillera en étroite coopération avec la Mission du Nigéria en vue de faire progresser les affaires de la Conférence.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant du Nigéria de son intervention. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Je la donne au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Jazaïry.

M. Jazaïry (Algérie) (*parle en anglais*): Monsieur le Président, je tiens dès l'abord à vous féliciter vivement du dynamisme avec lequel vous avez entrepris la tâche périlleuse qui consiste à aider la Conférence à avancer. Je voudrais aussi rendre hommage à l'Ambassadeur Macedo Soares pour sa contribution très originale à la recherche d'une solution à cette énigme que constitue le programme de travail.

J'ai suivi de près les interventions qui viennent d'être faites. Les déclarations tant du représentant du Japon que de celui de Cuba me paraissent des plus opportunes, alors que nous commémorons la tragédie d'Hiroshima et de Nagasaki. Ces deux événements dont nous commémorons aujourd'hui le soixante-cinquième anniversaire doivent avoir une importance particulière pour les membres de la Conférence du désarmement.

Il est vrai qu'il incombe tout particulièrement au Japon, pays – fort heureusement le seul à ce jour – qui a été victime de deux attaques à l'arme nucléaire, de faire vivre la mémoire de ces événements de sorte que l'humanité ne soit plus jamais entraînée dans une folie aussi destructrice. Il incombe aussi à tous les pays qui, comme l'Algérie, ont été exposés aux rayonnements de dispositifs nucléaires, de ne pas oublier que jamais nous ne devons laisser cela se reproduire.

Il incombe plus largement aux États membres de la Conférence du désarmement de faire en sorte d'exaucer le souhait universel que cela ne se reproduise plus. Nous ne sommes qu'une partie de la communauté mondiale et pourtant il nous incombe de négocier les instruments nécessaires afin d'empêcher effectivement que cela ne se reproduise. Nous devrions nous demander si nous avons été fidèles aux aspirations de cette communauté ainsi qu'à tous les États qui ne sont pas membres de la Conférence du désarmement et qui attendent de nous que nous soyons à la hauteur de la tâche.

Je me demande parfois si, afin de nous rappeler ces responsabilités collectives, nous ne devrions envisager d'instituer une journée des Nations Unies pour un désarmement total et complet, y compris le désarmement nucléaire, et si une telle journée ne devrait pas, en fait, être célébrée entre le 6 et le 9 août chaque année. Je vous laisse y réfléchir. Il m'a semblé opportun de soulever cette question dans ces circonstances particulières où, dans un certain sens, comme l'a dit l'Ambassadeur du Japon, la communauté mondiale nourrissait un espoir et une attente immenses de voir la Conférence s'avancer enfin vers une réduction de la menace nucléaire, menace qui, ainsi que l'a indiqué l'Ambassadeur de Cuba, ne devrait pas être conçue uniquement comme une question de non-prolifération, mais bien comme toute une problématique nucléaire. Les attentes étaient immenses, en effet: le discours prononcé par le Président Obama à Prague a été l'un des éléments, avec les déclarations faites par plusieurs autres chefs d'État, qui nous laissaient réellement espérer une évolution de la situation. Dans le même temps, des faits intervenus récemment sont venus aviver nos inquiétudes. Les tensions s'accroissent dans certaines parties du monde

– en particulier au Moyen-Orient – et nous devons nous demander si, tout compte fait, nous progressons ou régressons.

C'est, je crois, une véritable gageure pour la Conférence du désarmement que de faire en sorte que nous progressions au lieu de régresser.

C'est avec ces observations que je souhaitais contribuer modestement à la commémoration du soixante-cinquième anniversaire du bombardement d'Hiroshima et de Nagasaki. J'ajouterai que le problème ne saurait sans doute être ramené simplement à la définition du consensus ou à une question de procédure. L'enjeu est plus large. Il s'agit de ne rien négliger en vue de progresser sur les éléments liés d'un véritable programme de désarmement nucléaire et d'accorder à chacun des éléments d'un tel programme une attention égale, faute de quoi nous irions de toute évidence au devant de difficultés.

Encore une fois, le fait de dire qu'il faudrait ouvrir les négociations sur une question parce qu'elle recueille les suffrages de certains membres de la Conférence du désarmement et qu'elle «se prêterait» à des pourparlers, revient à réintroduire cette notion de sélectivité dont nous devons nous écarter si nous voulons avancer.

Des positions ont été prises sur les garanties de sécurité négatives. J'ai évoqué récemment encore une déclaration du Président des États-Unis qui laissait entrevoir la reconnaissance possible du droit, légitimement revendiquée par les États non dotés d'armes nucléaires, d'obtenir l'assurance que les armes nucléaires ne seraient pas employées contre eux. De la sorte, pour l'Algérie et le Groupe des 21, la question des garanties de sécurité négatives «se prêterait» à des négociations de la même manière qu'un traité visant l'arrêt de la production de matières fissiles le ferait, selon le point de vue d'autres États. Je pense que, pour sortir de l'impasse, il ne suffira pas de réfléchir à la règle du consensus, mais qu'il faudra tenter de déployer de réels efforts afin d'avancer simultanément, et non sélectivement, sur certains des éléments clefs qui sont indispensables à la sécurité d'un groupe de pays ou d'un autre.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie le représentant de l'Algérie pour sa contribution. J'ai réellement apprécié son intervention très intéressante, comme c'est invariablement le cas. Quelque autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Il semble que cela ne soit pas le cas.

Nos travaux sont ainsi terminés pour aujourd'hui. La prochaine séance plénière aura lieu le mardi 17 août 2010, à 10 heures, dans cette salle.

La séance est levée à 10 h 50.